



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emplois jeunes

Question écrite n° 74443

Texte de la question

M. André Gerin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le devenir des aides-éducateurs dans les écoles et en particulier dans les collèges. Ces emplois jeunes ont créé des activités qui n'existaient pas auparavant. Cela passe par les animations périscolaires et l'aide aux devoirs. De nouveaux emplois ont été créés par les personnes elles-mêmes en lien avec les équipes éducatives existantes. Les aides-éducateurs permettent d'accueillir les adolescents avant et après les heures de cours, ainsi que pendant le temps du déjeuner. Cela permet de donner des cadres et des repères à des jeunes dont les entourages socioculturels sont hétérogènes. La violence est moindre. Les concours proposés aux aides-éducateurs s'adressent à des gens titulaires d'un bac + 2 alors que la plupart d'entre eux ont le baccalauréat. De plus, ces concours orientent vers des postes différents. Si ces personnes et ces postes ne sont pas reconduits, ces emplois nouveaux répondant à des besoins réels disparaîtront. Il lui demande quelle mesure entend prendre le Gouvernement pour pérenniser ces nouveaux emplois et employer les personnes concernées dans un cadre d'emplois à créer pour le bon fonctionnement des établissements scolaires.

Données clés

Auteur : [M. André Gerin](#)

Circonscription : Rhône (14^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74443

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mars 2002, page 1625